

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2016

DCM N° 16-03-31-1

Objet : TCRM Blida : modification portant sur l'objet social et la composition du capital de la SAEML Metz Technopôle, participation de la Ville de Metz à l'augmentation de capital de la SAEML et création d'une filiale sous forme de SAS.

Rapporteur: M. le Maire

Actuellement propriété de Metz Métropole, le site TCRM-BLIDA est en train d'émerger en tant que plateforme collaborative, de premier plan, destinée aux créateurs et aux innovateurs de tous horizons en particulier dans le champ du numérique. A travers un dispositif évolutif et modulaire, elle permet de semer, développer et accompagner les idées, offrant la possibilité à chacun de concevoir et de faire aboutir ses initiatives, en favorisant la collaboration, le partage d'expérience et l'échange des savoirs et des compétences.

TCRM-BLIDA héberge aujourd'hui deux typologies d'activités complémentaires, la culture (depuis fin 2013) et l'économie numérique (depuis juin 2015), avec une ambition de développement économique. TCRM-BLIDA devrait accueillir d'ici 2017 un pôle média et le triptyque formé de ces trois pôles constituera un ensemble unique, vecteur de synergies et de mixité entrepreneuriale, au service de l'identité du territoire et donc de son attractivité. Il permettra de doter Metz et son territoire d'un outil d'innovation, de développement économique et de rayonnement national.

TCRM-BLIDA est le bâtiment totem de Metz, dans le cadre du dossier LORnTECH, pour lequel le Sillon Lorrain a obtenu le label Métropole French Tech.

Un projet de développement du site a fait l'objet d'une première étude en concertation avec des partenaires privés (Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardennes, Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne) et porte sur un budget d'environ 11 M € :

- 3 M € pour l'achat du site à Metz Métropole,
- 8 M € de travaux d'aménagement portant notamment sur le pôle média et un espace dédié à l'accélération des startups (phase 1 à l'horizon 2017), des locaux pour des activités de e-commerce et une extension des activités d'entrepreneuriat culturel (phase 2 à l'horizon 2018).

La Ville de Metz et Metz Métropole, actionnaires majoritaires de la SAEML Metz Technopôle, ont sollicité la SAEML Metz Technopôle en vue de l'acquisition et du portage patrimonial du site TCRM-BLIDA, au cours du premier semestre 2016.

Pour ce faire, il faut en modifier l'objet social, le périmètre, l'actionnariat et intégrer la dimension originale du projet TCRM-BLIDA, en totale complémentarité avec les offres actuelles de la SAEML, afin de répondre aux besoins des entreprises tout au long de leur cycle de vie, de leur gestation à leur maturité, en passant par tous les stades de leur développement.

L'acquisition du site TCRM-BLIDA sera effectuée par une société commerciale qui prendra la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS), dont le capital sera détenu majoritairement par la SAEML Metz Technopôle. Le choix d'une SAS permet de ne pas plafonner l'apport de capitaux privés et d'isoler financièrement l'activité de la SAS dont l'unique objet sera le site TRCM-BLIDA.

Cette opération sera réalisée en trois phases :

Phase 1 : Création d'une filiale à hauteur de 250.000 €, chargée de l'étude programme physico-financière du projet

- 150.000 € : Metz Technopôle
- 50.000 € : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- 25.000 € : Caisse d'Epargne Lorraine-Champagne-Ardenne (CELCA)
- 25.000 € : Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne (BPALC)

Phase 2 : Augmentation de capital de la SAEML Metz Technopôle pour un montant de 1.5 M €, à laquelle participeront les acteurs suivants :

- Ville de Metz : 500.000 €
- Metz Métropole : 500.000 €
- Partenaires privés : 500.000 € (CDC : 250 k€, CELCA : 125 k€, BPALC : 125 k€)

Phase 3 : Augmentation du capital de la filiale créée en phase 1 à hauteur de 2,5 M€, chargée de l'acquisition du bien et de la réalisation des travaux

- 1.500.000 € : Metz Technopôle, soit 1.35 M € supplémentaire à l'apport initial,
- 500.000 € : CDC, soit 450.000 € supplémentaire à l'apport initial,
- 250.000 € : CELCA, soit 225.000 € supplémentaire à l'apport initial,
- 250.000 € : BPALC, soit 225.000 € supplémentaire à l'apport initial.

Actuellement, la Ville de Metz détient 24,71 % du capital de la SAEML (environ 66.000 €). Après l'augmentation, cette part sera de 32.03 %. La répartition du capital de la SAEML Metz Technopôle, avant et après la phase 2, sont jointes en annexe 1. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital viendrait à impacter la représentativité de la collectivité au sein de la SAEML, une nouvelle délibération interviendra.

Par ailleurs, la Ville de Metz étudie actuellement les conditions de prolongation du bail emphytéotique du bâtiment Cescom pour la SAEML Metz Technopole, pour une durée de trente ans, soit la durée du premier bail.

Cette prolongation permettra à la SAEML de consolider le patrimoine qu'elle exploite et de pérenniser son activité de gestion d'entreprise.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord :

- pour modifier l'objet social et la composition du capital de la SAEML Metz Technopôle,
- pour souscrire à l'augmentation de capital de la SAEML Metz Technopôle à hauteur de 500 000 €, portant ainsi à 565 919 euros le capital social de la SAEML détenu par la Ville de Metz,
- pour la constitution d'une filiale de type Société par Actions Simplifiée (SAS) pour le portage immobilier TCRM-Blida par la SAEML Metz Technopôle,
- pour autoriser la SAEML à souscrire au capital de la filiale pour un montant de 150.000 euros dans un premier temps, puis de 1.500.000 euros, soit 60 % du capital social de la SAS. La liste des actionnaires et la répartition du capital de la SAS après la phase 3 est fournie en annexe 2.
- pour préparer la prolongation du bail emphytéotique relatif au bâtiment CESCO.

Le budget correspondant (500 000 €) est inscrit au Budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1524-1 et L.1524-5,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 relative au schéma d'évolution du site TCRM-BLIDA : création de l'association d'animation et de développement du site et désignation de ses membres,

VU le projet engagé sur le site de TCRM Blida et notamment le développement de l'économie numérique au travers du dossier LORnTECH,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville du développement de l'économie numérique,

CONSIDERANT la pertinence du projet de portage patrimonial de TCRM-BLIDA par la SAEML Metz Technopôle,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité d'augmenter le capital de la SAEML Metz Technopôle,

CONSIDERANT l'opportunité pour la SAEML Metz Technopôle de constituer une filiale de type SAS (Société par Actions Simplifiée),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la modification portant sur l'objet social, l'augmentation et la composition du capital de la SAEML Metz Technopôle,

AUTORISE ses représentants au sein de la SAEML à approuver ces modifications,

DECIDE d'augmenter de 500 000 € la part de la Ville de Metz au capital de la SAEML Metz Technopôle,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à l'augmentation de capital de la SAEML Metz Technopôle et à sa mise en œuvre,

DONNE SON ACCORD pour la constitution d'une filiale de type Société par Actions Simplifiée pour le portage immobilier TCRM-Blida par la SAEML Metz Technopôle,

AUTORISE la SAEML Metz Technopôle à sa prise de participation dans le capital de la Société par Actions Simplifiée, pour un montant de 150.000 € dans un premier temps, puis de 1.500.000 €, ce qui correspondra à 60 % du capital social,

CHARGE Monsieur le Maire de préparer la prolongation du bail emphytéotique relatif au bâtiment CESCO.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville numérique
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.9 Prise de participation (SEM, etc...)

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LISTE DES ACTIONNAIRES ET REPARTITION DU CAPITAL

	ORGANISME	REPRESENTANTS	Répartition Actuelle		Nouvelle Répartition	
			VALEUR EN EUR	VALEUR EN %	Répartitions capitaux publics	Répartition en %
1	Metz Métropole	M. Dominique GROS M. Patrice BOURCET M. Bernard HEULLUY M. Jean-François SCHMITT M. Robert MARCHAL	140 649,46 €	52,72%	640 649,46 € 500 000,00 €	36,26%
2	Ville de Metz	Mme Marie-Anne ISLER-BEGUIN M. Gilbert KRAUSENER M. Thierry JEAN	65 918,96 €	24,71%	565 918,96 € 500 000,00 €	32,03%
3	Région de Lorraine	M. Jean-Pierre LIOUVILLE	6 860,21 €	2,57%	6 860,21 €	0,39%
	TOTAL CAPITAUX PUBLICS		213428,6241	80,00%	1213428,624	68,68%
4	BATIGERE	M. Michel CIESLA	33 538,78 €	12,57%	33 538,78 €	1,90%
5	SUPELEC	M. Konrad SZAFNICKI	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
6	Club Metz Technopôle	M. Frédéric MEUNIER	2 286,74 €	0,86%	2 286,74 €	0,13%
7	Metz Campus	M. Pierre MUTZENHART	1 524,49 €	0,57%	1 524,49 €	0,09%
8	Georgia Tech Lorraine	Mme Brigitte HUBERT	1 524,49 €	0,57%	1 524,49 €	0,09%
9	Monsieur Philippe NETTER	Monsieur Philippe NETTER	6 097,96 €	2,29%	6 097,96 €	0,35%
10	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MOSELLE	Mme Mireille WAGNER	3 430,10 €	1,28%	3 430,10 €	0,19%
11	TDF	M. Christian VICTORION, Directeur	762,25 €	0,29%	762,25 €	0,04%
12	R.L. Communication	M. Pierre WICKER	762,25 €	0,29%	762,25 €	0,04%
13	PRO Consultant Informatique	Monsieur Hervé OBED, Directeur	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
14	APPLICAM	M. Jean-Marc DUPONT, Directeur	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
15	BULL S.A.S	M. Sylvain THAMALET, Direction juridique	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
16	HERALYS	M. Gilbert FARINA, Gérant (Liquidation)	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
17	FRANCE 3 Lorraine Champagne Ardennes	M. Xavier FROISSARD, Directeur	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
18	SCHNEIDER ELECTRIC	M. PEREZ, Directeur	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
19	Tonna Électronique	M. Gérard KORAHNKE	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
20	MICROSERVICE	(liquidation judiciaire)	381,12 €	0,14%	381,12 €	0,02%
21	Caisse des Dépôts et Consignation ?	M. Julien TARIS			250 000,00 €	14,15%
21	CELCA	M. Benoît MERCIER			125 000,00 €	7,07%
21	BPALC	M. Dominique WEIN			125 000,00 €	7,07%
	TOTAL CAPITAUX PRIVES		53 357,16 €	19,99%	553 357,16 €	31,32%
	TOTAL		266 785,78 €	99,99%	1 766 785,78 €	100,00%

SAS TCRM BLIDA

LISTE DES ACTIONNAIRES ET REPARTITION DU CAPITAL



	ORGANISME	VALEUR EN EUR	VALEUR EN %
1	SEM METZ TECHNOPOLE	1 500 000,00 €	60,00%
2	Caisse des Dépôts et Consignations	500 000,00 €	20,00%
3	Caisse d'épargne (CELCA)	250 000,00 €	10,00%
4	BPLALC	250 000,00 €	10,00%
	TOTAL CAPITAUX	2 500 000,00 €	100,00%